

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Département de Saône-et-Loire, DAJ - Pôle Contrats - Concurrence - Espace Duhesme - 18 rue de Flacé, F - 71026 Mâcon Cedex 9, courriel : Daj-pcc@saoneetloire71.fr, Fax : +33 385397652

Code NUTS : FRC13

Code d'identification national : 22710001300688

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.saoneetloire71.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

I.2) Procédure conjointe

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Viabilité hivernale sur les routes départementales Lot 24 CHL-4 Secteur de Sennecey-le-Grand

Numéro de référence : 202020AC030CF

II.1.2) Code CPV principal : 90620000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Viabilité hivernale sur les routes départementales Lot 24 CHL-4 Secteur de Sennecey-le-Grand. L'acquisition des prestations sera effectuée par un accord-cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, dont le montant indicatif annuel est 20 000 euro(s) HT

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.1.7) Valeur totale finale du marché (hors TVA) : 96960 euros

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

90620000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRC13

II.2.4) Description des prestations : Viabilité hivernale sur les routes départementales Lot 24 CHL-4 Secteur de Sennecey-le-Grand

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 40

Prix - Pondération : 60

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

Un accord-cadre a été mise en place.

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure concernant le même marché :

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHE

Marché n° : 202020AC030CF

Lot n° : 24

Intitulé : Viabilité hivernale sur les routes départementales Lot 24 CHL-4 Secteur de Sennecey-le-Grand

Un marché/lot est attribué : oui.

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché : 07 juillet 2020

V.2.2) Informations sur les offres :

Nombre d'offres reçues : 2

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non.

V.2.3) Nom et adresse du titulaire :

SARL ENTREPRISE CORDIER, 860 rue des Baudrières, F - 71440 Saint Vincent en Bresse, code NUTS : FRC13

Le titulaire est une PME : oui.

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA) :

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : 24220 euros

Valeur totale du marché/du lot : 32320 euros

V.2.5) Information sur la sous-traitance :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - B.P. 61616, F - 21016 Dijon cedex, Fax : +33 380733989, adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 02 novembre 2020